

COMPTE RENDU DU

CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 28 JUILLET 2011

L'an deux mil onze le 28 juillet à 20h15, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le jeudi 21 juillet 2011 se sont réunis en séance publique à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain DELAFOY, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames, JOUGLET, LEROUX, BEAUTE, THONG

Messieurs ALLETON, DELAFOY, CORRE, LISEMBART, PARIS, GOYET, POULAIN, GARNIER, LANELUC, PLEUVRY, HUBERT, VINCENT

ABSENTS EXCUSES : M. BLIN, LEROY, BRUNET,

ABSENTES EXCUSEES : MME NEON, PEYRELADE

POUVOIRS :

- Mme PEYRELADE a donné pouvoir à donné pouvoir à Mme JOUGLET,
- Mme NEON a donné pouvoir à M. LISEMBART,
- M. LEROY a donné pouvoir à M. DELAFOY,
- M. BLIN a donné pouvoir à M. LANELUC,
- M. BRUNET a donné pouvoir à M. PARIS,

Secrétaire de séance : Mme Lina BEAUTE

M. Le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : recrutement du personnel
Les membres du conseil municipal acceptent cette modification.

Monsieur le Maire demande si le compte rendu de la séance en date du 30 juin est approuvé par les conseillers.

M. ALLETON souhaite que soient apportées les précisions suivantes :

-orthographe : Marcel LETANG.

-rappeler que Monsieur Marcel LETANG était ouvrier à la société Mancelle de fonderie. Il fut arrêté le 23 juillet 1943 par les autorités d'occupation au motif de « Audition des missions de radio anglaise et diffusion de ces informations à son domicile qui est aujourd'hui le 11 route de Brette. Il fut emprisonné au Mans puis déporté à Büchenwald où il mourut le 13 mai 1944, broyé par le système concentrationnaire.

A noter la présence de sa famille : son fils, une petite fille et une arrière petite fille avec ses deux enfants.

Il convient de préciser que cette cérémonie s'est déroulée dans la retenue et l'émotion.

Cette modification étant faite, le compte rendu de la réunion en date du 30 juin 2011 est **considéré comme approuvé.**

2- ALTAREA : CONVENTION POUR L'AMENAGEMENT D'EQUIPEMENTS ROUTIERS

Compte tenu de l'état d'avancement de notre dossier avec ALTAREA, il est dorénavant nécessaire de procéder à la signature d'une convention entre les sociétés suivantes : SNC ALTA LES HUNAUDIÈRES, LA SNC LE PRE LONG ET LA SNC CRP RUAUDIN pour l'aménagement d'un

rond point et d'une partie de voiries sur le boulevard des Hunaudières et fixer la participation à l'aménagement du rond point RD 338/RD92.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité.

3-CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LE CONSEIL GENERAL DE LA SARTHE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le Conseil Général de la Sarthe afin que la collectivité puisse réaliser sur le domaine du Département les aménagements routiers suivants :

- **Aménagement du rond point RD 338/RD92 avec notamment le doublement des entrées des 5 branches sur le giratoire.**
- **Aménagement du barreau (2*2 voies) entre le giratoire intermédiaire et le giratoire RD92/boulevard des Hunaudières.**

Adopté à l'unanimité.

4- INTERCOMMUNALITE : Délibération relative au Schéma départemental de coopération intercommunale

Monsieur DELAFOY, Maire, propose que le vote se déroule à bulletin secret.

Les membres du conseil municipal acceptent cette proposition à l'unanimité.

Monsieur DELAFOY, Maire, rappelle au conseil municipal qu'en application de l'article L.5210-1-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, il est établi, dans chaque département, au vu d'une évaluation de la cohérence des périmètres et de l'exercice des compétences des groupements existants, un schéma départemental de coopération intercommunale prévoyant une couverture intégrale du territoire par des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et la suppression des enclaves et discontinuités territoriales.

Un projet de schéma a été élaboré par le représentant de l'Etat dans le département et présenté à la commission départementale de la coopération intercommunale de la Sarthe le 26 avril 2011.

Ce projet a été adressé à notre collectivité le 3 mai 2011 et le conseil municipal doit se prononcer dans un délai de trois mois à compter de cette date soit jusqu'au 3 août 2011.

Le Maire précise au conseil municipal que le projet de schéma départemental de coopération intercommunale de la Sarthe prévoit le rattachement de la commune à LE MANS METROPOLE,

A défaut de délibération dans le délai imparti, le projet de schéma départemental de coopération intercommunal est réputé favorable.

Il est procédé au vote du conseil municipal

Résultat : 13 voix en faveur de LE MANS METROPOLE et 8 voix en faveur de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD EST DU PAYS MANCEAU.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable au schéma départemental de coopération intercommunale et décide de son rattachement à LE MANS METROPOLE sous réserve du respect des accords notifiés dans le projet de convention à intervenir entre les parties.

Si toutefois, les accords de la convention n'étaient pas validés et respectés, la commune optera pour son rattachement vers une autre structure intercommunale.

Adopté

5-DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS :

Les membres du conseil prennent acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations.

BUDGET COMMUNE

DATE	NOMS FOURNISSEURS	LIBELLE	MONTANT
21/07/2011	SCREG OUEST	Entretien voirie coussin belinois chemin de la Dronne	6 638,04 €
21/07/2011	MECCAT	Matériel restaurant scolaire	5 560,20 €
21/07/2011	DIF SPORTS	Matériel gymnase	4 879,68 €
21/07/2011	SCREG OUEST	Voirie route de Parigné et Mulsanne	4 448,40 €
21/07/2011	CAMIF	Matériel terrains de sport	4 486,44 €
21/07/2011	CITEOS	Matériel voirie	1 172,08 €
21/07/2011	FATECH	Matériel mairie	1 199,79 €
21/07/2011	CORB'EAU	Economiseurs d'eau	5 650,00 €
01/07/2011	LEBLANC	Matériel voirie illuminations	12 181,93 €
29/06/2011	ARBOR&SENS	Réhabilitation atelier municipal	1 884,30€
23/06/2011	NILFISK ADVANCE	Matériel école primaire aspirateur	2 639,09 €

Dont acte,

BUDGET ZAC DES HUNAUDIÈRES

DATE	NOMS FOURNISSEURS	LIBELLE	MONTANT
21/07/2011	ERDF	Travaux électricité Hunaudières Barbot	5 801,11 €

Dont acte,

BUDGET ASSAINISSEMENT

DATE	NOMS FOURNISSEURS	LIBELLE	MONTANT
21/07/2011	ERDF	Réseaux station raccordement	1 574,68 €
21/07/2011	AQUALYSE	Réparation preleveur	1 477,12 €
27/06/2011	ELECTRO BOBINAGE ANGEARD	Pompe relevage	1 796,60 €
23/06/2011	ELECTRO BOBINAGE ANGEARD	Pompe entrée nord	2 714,92 €

Dont acte,

6- PERSONNEL :

Modification de la délibération en date du 30 juin relative au recrutement pour le restaurant scolaire et l'accueil périscolaire pour la rentrée 2011-2012.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de modifier la délibération en date du 30 juin 2011 relative aux contrats pour toute l'année scolaire 2011-2012 (soit à compter du 5 septembre 2011) comme suit

- Maintenir le contrat de 7H00 par semaine pour l'année scolaire 2011-2012
- Modifier le contrat de 5H00 en contrat de 11H50 pour l'année scolaire 2011-2012
- Modifier le contrat de 18H45 en contrat de 23H25 pour l'année scolaire 2011-2012,
- Créer un nouveau contrat de 5H00 par semaine du 5 septembre au 16 décembre 2011 inclus.

Et autorise Monsieur le Maire à signer les contrats correspondants.

Adopté à l'unanimité.

7- INFORMATIONS DES ADJOINTS :

C. ALLETON :

- Nous avons terminé le travail d'enlèvement des chardons sur notre espace boisé et invite les particuliers, conformément à l'arrêté préfectoral en vigueur à intervenir pour ne pas favoriser leur prolifération.

-Les aménagements des clôtures de l'ancien bâtiment EXAPAQ sont terminés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H30.

Alain DELAFOY

Maire,